

Nous n'avons pas moins à cœur l'Espagne, qui, par sa foi inébranlable, a mérité le titre glorieux de nation catholique et qui retire de sa foi une si large part de sa grandeur. Vous en avez connu de près le prix, Monsieur le cardinal, et vous en avez connu aussi les besoins particuliers, parmi lesquels le premier est celui de l'union entre catholiques dans la défense généreuse et désintéressée de la religion, dans le dévouement sincère au Saint-Siège, dans la charité réciproque, afin qu'ils ne se laissent entraîner ni par des visées personnelles ni par l'esprit de parti. Les rapports intimes que cette nation fidèle et généreuse entretient avec Nous, la piété fidèle et généreuse entretient avec Nous, la piété de la veuve Reine régente et son obéissance filiale au Vicaire de Jésus-Christ, Nous donnent la certitude que Notre sollicitude paternelle pour les intérêts catholiques et la prospérité de ce royaume sera efficacement favorisée et secondée.

Les liens étroits d'origine, de langue et de religion, de même que la fermeté égale dans la foi des aïeux, qui unissent les populations de l'Amérique du Sud à la population espagnole, Nous engageant à ne pas les séparer dans les soins particuliers que Nous aurons à avouer d'une manière égale à leur avantage commun.

Nous ne pouvons passer sous silence la nation portugaise, qui a tant contribué à la propagation de la foi catholique dans les pays lointains et qui est si étroitement unie au Saint-Siège par des liens réciproques d'obéissance dévouée d'une part et de reciprocité paternelle de l'autre. Nous avons pu récemment régler avec elle, d'un commun accord et à la satisfaction réciproque, le très grave démêlé relatif au patronage des Indes orientales, Nous Nous promettons de trouver aussi à l'avenir chez ceux qui en régissent les destinées les mêmes dispositions favorables, qui Nous mettent en mesure de donner un accroissement de plus en plus grand à la religion catholique et dans ce royaume et dans ses colonies.

A ces nations catholiques Nous associons aussi la Belgique, où le sentiment religieux est toujours si vif et si actif, et où, grâce à la sympathie très spéciale que Nous nourrissons pour elle, Nous voudrions que l'action bienfaisante de l'Eglise se répandit toujours plus largement dans la vie publique et privée.

Il est nécessaire, en outre, de continuer en Prusse l'œuvre de la pacification religieuse, pour qu'elle soit conduite à sa fin.—Le bien considérable qui a été obtenu jusqu'ici, l'esprit bien disposé de Sa Majesté l'Empereur et la bonne volonté dont Nous voyons toujours animés ceux qui y détiennent le gouvernement suprême de choses Nous font espérer l'utilité de Nos soins pour améliorer encore plus les conditions de l'Eglise catholique dans ce royaume et satisfaire ainsi les justes désirs de ces populations catholiques, si méritantes de la religion par leur fermeté et leur constance. Et Nous voulons étendre également les mêmes soins aux différents Etats de l'Allemagne, afin que les lois qui ne laissent pas à